

Valence, le 18/04/2025

Affaire suivie par : Philippe SOLAN et Dr Laetitia GILARDI-PROUST  
Service : Sous-direction santé mutualisée 26/07

**NOTE DE SERVICE INTERDEPARTEMENTALE N° 2025/20 SDIS 07**  
**NOTE DE SERVICE INTERDEPARTEMENTALE N° 2025/27 SDIS 26**

**Objet :** Affiche « AES : Accidents Exposition au Sang et autres liquides biologiques »

**PJ :** - Une affiche A3  
- Une affichette A5 pour l'irrigation des yeux, en plus de cette note.

Voici un document « sécurité et santé au travail » à afficher dans vos centres de secours.  
Il vous est proposé de la présenter à vos personnels, les membres de la Sous-direction santé étant aussi à votre disposition.

## **Commentaires**

Cette affiche concerne les risques liés aux accidents d'expositions au sang et aux autres produits biologiques. Organisée en 4 parties, un premier volet rappelle la définition d'un AES, le second cite les précautions à prendre, le troisième volet liste la composition du kit AES, et le dernier définit la conduite à tenir en cas d'accident.

### **1- Définition de l'A.E.S. :**

Un Accident d'Exposition au Sang (AES) est défini par un **contact avec du sang ou un liquide biologique** potentiellement contaminé lors d'une piqûre avec une aiguille, d'une coupure avec un objet tranchant **ou une projection sur une peau lésée** (*plaie, eczéma, écorchure, ...*) **ou une muqueuse** (*nez, oreilles, yeux, bouche, ...*).

En cas de projection, le risque de transmission est plus faible. **Il n'y a pas de risque de contamination en cas de projection sur une peau saine.**

L'exposition au sang et aux liquides biologiques peut se faire lors d'un secours à personnes, mais également lors :

- De l'utilisation d'un container à aiguilles ou un sac à déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) mal fermé,
- D'un contact avec un matériel ayant été contaminé par un liquide biologique,
- D'un objet de pansement et de soins souillé,
- D'une poubelle à déchets ménagers ayant reçu par erreur du matériel souillé,
- D'un ramassage d'objets souillés sur la paillasse du véhicule de secours d'urgence aux personnes (VSUAP), etc.

## 2- Précautions à prendre :

- Laver ou désinfecter ses mains avant d'intervenir sur la victime ;
- Porter systématiquement des gants de protection à usage unique ;
- Porter la TSI avec les manches baissées dès le début de l'intervention (*pour avoir une barrière de protection supplémentaire*) ;
- Manipuler les objets dangereux avec précautions, et disposer les déchets souillés dans les sacs et boîtes jaunes destinés aux DASRI ;
- Après l'intervention, procéder à la désinfection du VSUAP avec le protocole, les matériels, et les produits adéquats.

## 3- Composition et utilisation du kit :

Dans le contexte de la mutualisation 07-26, le contenu du kit a été revu, et contient maintenant :

- 1 Dakin,
- 2 sachets de compresses stériles,
- 1 NaCl 0,9% 250ml,
- 1 perfuseur,
- 1 pot blanc de contenance d'environ 65ml.

## 4- Conduite à tenir en cas d'accident :

### Après une piqûre ou une blessure :

- Ne pas faire saigner, laver avec de l'eau et du savon, puis appliquer un antiseptique pendant au moins 5 minutes ;
- Si possible, tremper la plaie dans un récipient rempli d'antiseptique (Dakin) minimum 5 minutes ;
- Sinon, mettre sur la plaie une compresse bien imbibée d'antiseptique.

### En cas de projection sur les muqueuses et les yeux :

- Rincer abondamment au sérum physiologique (avec le perfuseur), ou à l'eau, minimum 5 minutes ;
- Dès que possible, contacter un médecin aux urgences du centre hospitalier (qui a pris en charge la victime). Celui-ci pourra collecter les renseignements médicaux, évaluer le risque infectieux de l'intervention, et vérifier le statut vaccinal de l'agent ;
- Et informer le CODIS, pour mettre en place la procédure d'accident de service ; avec l'aide de l'officier santé CODIS en journée, et de l'IAID/MAID la nuit.


Le directeur départemental du SDIS de l'Ardèche

Le 18 JUIN 2025



Colonel hors classe Vincent HONORÉ

Le directeur départemental du SDIS de la Drôme



Contrôleur général Didier AMADEÏ

Destinataires :

- Directions SDIS 07 et SDIS 26
- Tous chefs de groupement
- Tous chefs de centre (*présentation et affichage dans les centres*)
- Membres sous-direction santé mutualisée
- Personnels de la PUI
- Assistants de prévention

# AEV-AES

ACCIDENTS EXPOSANT À UN RISQUE VIRAL  
OU ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG

## conduite à tenir

Pour plus d'informations :



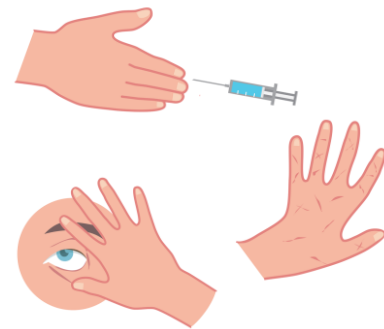
accès à la note de service  
d'accompagnement



### C'est quoi un AES-AEV et quels sont les risques ?

Un accident d'exposition à un risque viral se définit comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique potentiellement contaminé lors d'une **effraction cutanée** (*piqûre avec une aiguille, coupure avec un objet tranchant*) ou lors d'une **projection** sur une **peau lésée** ou une **muqueuse**.

Les **risques de transmission** des agents infectieux transportés par le sang ou les liquides biologiques (*hépatite B ou C, SIDA, etc.*) existent **pour les sauveteurs** intervenant directement sur la victime mais aussi **pour les personnes travaillant à proximité**, en cas de contact avec des DASRI.



### Comment se protéger ?

**Avant d'intervenir** sur la victime, **laver ou désinfecter ses mains** puis mettre les protections adéquates : tenue **TSI avec manches baissées** et **gants nitrile** (*protection à compléter par un masque chirurgical et des lunettes antiprojections en cas de risque de projections*)

**Pendant et après l'intervention**, manipuler les objets dangereux avec précautions et disposer les déchets souillés dans les sacs à DASRI.



### Que faire en cas d'exposition ?

En cas de **piqûre/blessure** ou de **contact sur peau lésée**, **ne pas faire saigner**, **laver à l'eau savonneuse puis rincer** (*à défaut, laver avec du sérum physiologique*) puis **désinfecter par trempage ou contact** avec un antiseptique (*Dakin*) pendant 5 minutes minimum (*trempage de la plaie dans le pot ou disposer une compresse imbibée sur la plaie*)

En cas de **projections sur les muqueuses ou les yeux**, rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau pendant au moins 5 mn (*avec le perfuseur*)

Dans l'heure, **prendre un avis médical auprès de l'officier santé** qui évaluera le risque infectieux en collectant les renseignements médicaux relatifs à la personne source (*contact médecin qui a pris en charge la victime au centre hospitalier*) et mettre en route, si besoin, un traitement post-exposition.



# AEV-AES

UTILISATION DU CHLORURE DE SODIUM  
ET DU PERFUSEUR POUR IRRIGATION

# NaCl

01

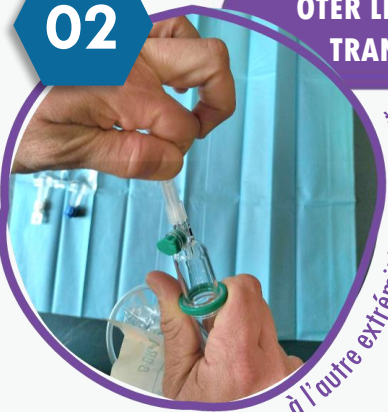
PRÉPARER  
LE MATÉRIEL



*matériel dans son emballage*

02

ÔTER LE CAPUCHON  
TRANSPARENT



*à l'autre extrémité du perfuseur*

03

PRÉPARER LA  
CONNEXION



*connexion du perfuseur NaCl*

04

CONNECTER  
LE MATÉRIEL



*connexion du perfuseur et NaCl*

IRRIGUER L'ŒIL

08



*irrigation avec du NaCl*

ÔTER LE CAPUCHON  
VERT DU PERFUSEUR

07



OUVRIR LA  
MOLETTE

06



*pour faire couler en goutte à goutte*

RÉSULTAT DE LA  
CONNEXION

05



*montage complet des éléments*